

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue le lundi 5 mai 2014, à 20 h 00, à la salle du conseil au 111, rue Hôtel-de-Ville.

Sont présents : mesdames les conseillères Lynda Poulin, Denise Roy et Marjolaine Deblois, ainsi que

messieurs les conseillers Mario Boily, Alain St-Hilaire et Patrice Giguère.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Labbé.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Dominique Giguère, est également présente.

ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 5 MAI 2014

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux d'avril 2014.
3. Adoption des comptes.
4. Présentation des états financiers OMH.
5. Subvention annuelle OTJ.
6. Demande de remboursement Luc Perron.
7. Demande Louis Colgan (lumière de rue).
8. Problème eau chez Denis Boily et Mario Boily.
9. Résolution gyrophares verts.
10. Résolution service de surveillance Roche (travaux chloration de l'eau).
11. Résolution travaux rue Langevin été 2013.
12. Travaux pulvérisation.
13. Renouvellement cellulaire.
14. Formation Hydro-Québec.
15. Commandites (Tournoi de golf Parentaide, souper tournoi de golf CLD, Chambre de commerce de Beauceville, Fondation CHBE).
16. Demande participation parade festivités western de Saint-Victor.
17. Rapport incendie avril 2014.
18. Projet MADA et Age d'or.
19. Période de questions.

DIVERS :

Lecture de la correspondance.

Rapport des organismes.

Travaux CCL.

Date de la pré séance.

01. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 01-05-05-2014

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que l'ordre du jour de cette séance soit adopté.

02. ADOPTION DES PROCÈS-VERBUX D'AVRIL 2014

Résolution numéro 02-05-05-2014

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que les procès-verbaux d'avril soit adoptés tel que préparés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

03. ADOPTION DES COMPTES

Résolution 03-05-05-2014

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 5 mai 2014 au montant de 90 059,46\$.

04. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS OMH

Résolution 04-05-05-2014

Attendu que la directrice de l'Office municipale d'habitation (O.M.H.), madame Sylvie Vachon, est venue faire la lecture des états financiers de 2013 de l'O.M.H. de Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Attendu que les états financiers dévoilent des dépenses de 122 187, 00 \$ et des revenus de 84 153, 00 \$ ce qui résulte d'un déficit de 38 034, 00 \$. Ce déficit est comblé à 90 % par la SHQ c'est-à-dire un montant de 34 231, 00 \$ et par la municipalité à 10 % soit un montant de 3 803, 00 \$;

Attendu que la Municipalité a déjà donné un montant de 3 733,00\$ en cours d'année 2013, donc un montant de 70,00\$ serait à déboursier à l'OMH pour combler la part du déficit de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'adopter les états financiers pour l'année 2013 de l'O.M.H. tel que présenté par madame Sylvie Vachon.

05. SUBVENTION ANNUELLE OTJ

Résolution 05-05-05-2014

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'accorder une subvention à l'OTJ Coopérative de solidarité de Saint-Odilon du montant de 30 000,00\$ comme les années passées.

06. DEMANDE DE REMBOURSEMENT LUC PERRON

Résolution 06-05-05-2014

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de rembourser Monsieur Luc Perron pour la facture de plombier au montant de 245,76\$ suite au bris d'eau du 25 février dernier tenant la Municipalité responsable.

07. DEMANDE LOUIS COLGAN

Résolution 07-05-05-2014

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de donner suite à la demande de M. Colgan et d'adresser une demande chez Hydro-Québec pour l'installation d'une lumière de rue au 440 rue Langevin et d'accepter les coût reliés à cette demande.

08. PROBLÈME D'EAU CHEZ DENIS BOILY ET MARIO BOILY

Résolution 08-05-05-2014

Attendu que lors de pluie abondante ou à la fonte des neiges, une quantité d'eau importante s'écoule du vieux réseau chez M. Denis Boily et M. Mario Boily;

Pour ces motifs, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de procéder à des travaux pour régler ces problèmes d'eau.

09. RÉOLUTION GYROPHARES VERTS

Résolution 09-05-05-2014

Attendu qu'il est souhaitable de diminuer le temps de réponse des services d'urgence, notamment dans les municipalités qui n'ont pas de pompiers permanents;

Attendu qu'un gyrophare vert permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visibles à longue portée, spécialement le soir et la nuit;

Attendu qu'ailleurs au Canada, plusieurs provinces, dont l'Ontario, permettent déjà aux pompiers volontaires d'utiliser ce type de gyrophare;

Attendu qu'un regroupement milite afin de permettre l'utilisation, dans les situations d'urgence, d'un gyrophare vert au Québec et qu'il entend poursuivre ses représentations jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause;

Attendu qu'il y a lieu d'appuyer le regroupement dans ses revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation du gyrophare vert dans les situations d'urgence;

En conséquence, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil :

- que le conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne appuie le regroupement dans ses revendications auprès de l'Assemblée nationale du Québec pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgences;
- que le secrétariat municipal soit autorisé à expédier copie de la présente résolution à tout intervenant ou toute instance politique que le service de protection incendie voudra bien lui faire connaître.

10. RÉOLUTION SERVICE DE SURVEILLANCE ROCHE (TRAVAUX CHLORATION DE L'EAU)

Points reportés.

11. RÉOLUTION TRAVAUX RUE LANGEVIN ÉTÉ 2013

Résolution 11-05-05-2014

Attendu que des travaux de pavages ont été effectués sur la rue Langevin à l'été 2013;

Attendu que des problèmes d'écoulement d'eau ont été relevés depuis ses travaux, soit que l'eau est dirigé dans le milieu de la chaussée au lieu d'être dirigé vers les puisards;

Attendu que lors des périodes de gel et de dégel, ses écoulements d'eau sur la route deviennent dangereux (formation de glace) et une surveillance additionnelle doit être effectuée;

Attendu que ses écoulements d'eau causent des préjudices également aux piétons, car ceux-ci se font éclabousser;

Attendu que les grilles de têtes de regard et des puisards sont trop enfoncées dans la chaussée et deviennent un obstacle pour les utilisateurs de ce réseau routier;

Pour ces motifs, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de demander au Ministère des Transports d'évaluer les travaux effectués l'an dernier et d'apporter les correctifs nécessaires à cette route.

12. TRAVAUX PULVÉRISATION

Résolution 12-05-05-2014

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'exécuter des travaux de pulvérisation de 1.9 km dans le rang 1 Est et 2.7 km dans le rang 8 Ouest. Des soumissions de pulvérisation seront demandées.

13. RENOUVELLEMENT CELLULAIRE

Résolution 13-05-05-2014

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'autoriser la directrice générale pour le renouvellement des cellulaires des employés, soit celui à M. Gilles Poulin, M. Yvan Poulin et M. Henri-Noël Poulin et de convertir celui des deux premiers en téléphone intelligent.

14. FORMATION HYDRO-QUÉBEC

Résolution 14-05-05-2014

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'inscrire la directrice générale à l'atelier d'informations offert gratuitement par Hydro-Québec le 27 mai prochain à Thetford Mines.

15. COMMANDITES (TOURNOI DE GOLF PARENTAIDE, SOUPER TOURNOI DE GOLF CLD, CHAMBRE DE COMMERCE DE BEAUCEVILLE ET FONDATION CHBE)

Résolution 15-05-05-2014

Attendu que le Club Parentaide tiendra sa 20^e édition de son tournoi de golf le 13 juin prochain au Club de golf de Beauceville;

Attendu que le CLD tiendra son édition de son tournoi de golf le 5 juin prochain au Club de golf de Beauceville;

Attendu que la Chambre de Commerce de Beauceville organise un tournoi de golf le 11 juin prochain au Club de golf de Beauceville;

Attendu que la Fondation du Centre Hospitalier de Beauce-Etchemin sollicite de l'aide financière par sa campagne de financement 2013-2014;

Pour ces motifs, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'allouer une commandite de 75,00\$ pour le tournoi de golf du Club Parentaide;

De payer un souper au tournoi de golf du CLD au maire, M. Labbé;

De refuser la demande de la Chambre de Commerce de Beauceville;

D'octroyer une commandite de 125,00\$ pour la campagne de financement du CHBE.

16. DEMANDE DE PARTICIPATION PARADE FESTIVITÉS WESTERN DE SAINT-VICTOR

Résolution 16-05-05-2014

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de ne pas participer à cette parade.

17. RAPPORT INCENDIE AVRIL 2014

Résolution 17-05-05-2014

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'accepter le rapport d'incendie pour le mois d'avril 2014 tel que présenté par le directeur incendie, Robert Ruel.

18. PROJET MADA ET ÂGE D'OR

Résolution 18-05-05-2014

Considérant que le projet MADA a été adoptée par le Conseil;

Considérant que ce projet a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des aînés;

Considérant que le club de l'âge d'or de Saint-Odilon veut installer des gazebos portatifs aux terrains de pétanques;

Pour ces motifs, il est proposé par Lynda Poulin et résolu unanimement que la municipalité participe à l'amélioration du terrain de pétanques existant en fournissant le remplissage de pierres nécessaires la mise à jour de la politique familiale et d'un plan d'action en faveur des familles.

19. PÉRIODE DE QUESTION

Un contribuable demande au conseil de faire poser un troisième dos d'âne de large sur la rue des buissons pour diminuer la vitesse. Yvan prendra en charge cette demande.

Un contribuable s'informe si la Municipalité pourrait demander à Interbois d'avertir les transporteurs de brins de scie, car certains en échappent lors du transport. De nouvelles validations seront faites.

Résolution 19-05-05-2014

Une citoyenne veut faire réparer son trottoir en face de son entrée, car elle accroche sa voiture à chaque fois. Le conseil accepte et Yvan s'occupera de la réparé.

Un citoyen interroge si les lignes d'asphalte seront faites cette année. Le conseil informe qu'une demande est en traitement et que les routes visées sont : Rang Huit Est, Grande-Ligne, Rang 10 Ouest, Route 275 vers Frampton.

Le contremaître de la voirie demande au conseil l'accord pour engager un homme supplémentaire dans les périodes les plus exigeantes.

20. DIVERS

Résolution 20-05-05-2014

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de procéder à la réparation du bureau par M. Mario Pouliot au coût de 245,00\$ plus taxes. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, fait la lecture de la correspondance.

- La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.
- Les conseillers concernés font un rapport des organismes : l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.
- Des travaux doivent être faits au Centre Curé Larochelle dans une chambre vacante présentement. Étant donné l'absence de l'inspecteur municipal, une demande de prix sera faite auprès des Construction Gilbert Nolet.
- La pré-séance aura lieu le 28 mai prochain à 19h.

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 21-05-05-2014

Il est proposé par Patrice Giguère que la séance soit levée à 22h05.

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Labbé,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière.